



France Stratégie

Une présentation bien caricaturale des STAPS

France Stratégie a publié en février 2019 un rapport intitulé « [Vision prospective partagée des emplois et des compétences : Les métiers du sport](#) ». Ce rapport présente des analyses tout à fait intéressantes sur les métiers du sport et leur évolution. On y apprend notamment qu'en 2017 les STAPS ont délivré 11 825 diplômes, contre 15 300 pour le ministère des Sports (BPJEPS majoritairement), et 6000 pour la branche professionnelle du sport (CQP). Les STAPS attirent des jeunes bacheliers en formation initiale, les BPJEPS et les CQP concernent des individus plus âgés et souvent déjà en situation d'emploi.

La présentation des formations en STAPS reste cependant étonnamment allusive et chargée *d'a priori*. Il est par exemple déclaré qu'en STAPS, « ce sont des jeunes en formation initiale dont une partie se destine aux métiers de l'enseignement des APS (préparation du concours) » (p. 13). Plus loin : « Cette filière prépare historiquement aux métiers de l'enseignement au sein de l'Éducation Nationale, mais elle s'est fortement diversifiée depuis » (p. 61). Et enfin : « pour faire face à la forte demande, toujours croissante, des jeunes bacheliers pour entrer dans la filière STAPS, les acteurs de cette filière cherchent à diversifier l'offre de formation vers des parcours autres que ceux de l'enseignement et de l'encadrement. Des licences « parcours management du sport » ont ainsi été développées, ... » (p 65).

Si en effet lors de la création des UEREPS en 1974 la formation était uniquement finalisée par le professorat d'EPS, la diversification des filières a été initiée dès 1982 (il y a quand même 37 ans...). Les STAPS ne cherchent plus à diversifier l'offre de formation, cette diversification est installée depuis plusieurs décennies, et reconnue par les professionnels (sans quoi nous ne pourrions afficher les taux d'insertion professionnelle rappelés dans le rapport...).

À aucun moment les formations en Activité Physique Adaptée-Santé ne sont évoquées (à part de manière allusive, dans un tableau annexé p. 110), alors qu'elles représentent un pilier de l'offre de formation en STAPS, adossé sur une recherche spécifique. De même, la filière Éducation et Motricité est confinée dans la préparation aux concours de l'enseignement, quand la majeure partie des étudiants trouvent du travail dans le sport éducatif, auprès des associations et des collectivités locales. Les DEUST et Licences professionnelles proposées par les STAPS ne sont jamais présentées. On énonce complaisamment que les compétences des diplômés STAPS sont « parfois jugées trop généralistes », sans préciser de qui vient ce type de jugement ni rappeler les efforts réalisés depuis une vingtaine d'années pour aligner les contenus de formation en STAPS aux demandes des employeurs, autorisant ainsi l'inscription de la plupart des diplômes STAPS au Code du Sport.

Il est regrettable que dans un rapport censé éclairer les politiques de l'État, on donne une image partielle et dépassée de l'offre de formation du service public de l'enseignement supérieur.

